

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires des églises paroissiales.—II Prières des Quarante-Heures. — III Le Père Buceeroni. — IV Correspondance romaine. V Dieu et les événements présents. — VI Une lettre de Mgr John Forbes. — VII L'abbé Joseph-Anatole Lapiere:

AU PRONE

Le dimanche 26 mai

On fait la consécration à la sainte Trinité¹;

On annonce:

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave;

La clôture du mois de Marie²;

L'ouverture du mois du Sacré-Coeur³;

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique.⁴

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 30 mai), mais on doit les exhorter à le faire.

¹ Pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, indulgence plénière, pourvu qu'ils se *confessent, communient et prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).

² Indulgences: 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion et prière* aux intentions du Souverain-Pontife.

³ Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences suivantes :

1o Pour les exercices *privés* du mois du Sacré-Coeur: 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2o indulgence plénière pour les 30 *exercices privés* (ou public), pourvu qu'on se *confesse, communie et prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);